



SOPRAGGLO

NOUVION

1 RUE MOULIN LAMIRE
80860 NOUVION
06 07 86 24 58

Bon No : 003302061		1ere Gachée : 11:37 (1)		Date : 10/09/2026 BPE2609082605		Zone : ZONE 01	
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : EC-175-KG		SOP10	
Client : CATHELAIN CATHELAIN		Chantier : LE CROTOY LE CROTOY		Chauffeur : stephane		Transport : stephane	
26 Rue René Digneon		av du Gen de Gaulle		EN FACE DE L ECOLE		LE CROTOY	
ABBEVILLE		ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale	
12:17		00:00		Quantite Origine : 70.00 m3		Quantite Restante : 6.00 m3	
				Livree Reelle : 8.00			
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
885		BPS NF EN 206 A2/CN				XS1/XD2 (F)	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF		0		322		C 30/37	
Appellation commerciale : C30/37 XS1/XD2(F) D22 S3 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 27°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
M3 POMPE		MasterPolyheed 911 0.6 %		Nom:			
				Signature du client:			
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):		Signature:					
Type et quantité:							
Demandeur:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non